

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

HORS-SÉRIE

Actes du colloque international

**ÉMERGENCE
ET RECONNAISSANCE**



Volume II - Bouaké, les 03, 04 et 05 Août 2017 Côte d'Ivoire

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Revue Ivoirienne de Philosophie et de Sciences Humaines

Directeur de Publication : Prof. Doh Ludovic FIÉ

Boîte postale : 01 BP V18 ABIDJAN 01

Tél : (+225) 03 01 08 85

(+225) 03 47 11 75

(+225) 01 83 41 83

E-mail : *administration@perspectivesphilosophiques.net*

Site internet : [http:// perspectivesphilosophiques.net](http://perspectivesphilosophiques.net)

ISSN : 2313-7908

N° DEPOT LEGAL 13196 du 16 Septembre 2016

ADMINISTRATION DE LA REVUE PERSPECTIVES PHILOSOPHIQUES

Directeur de publication : **Prof. Doh Ludovic FIÉ**, Professeur des Universités
Rédacteur en chef : **Dr. N'dri Marcel KOUASSI**, Maître de Conférences
Rédacteur en chef Adjoint : **Dr. Assouma BAMBA**, Maître de Conférences

COMITÉ SCIENTIFIQUE

Prof. Aka Landry KOMÉNAN, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Antoine KOUAKOU, Professeur des Universités, Métaphysique et Éthique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA.
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. David Musa SORO, Professeur des Universités, Philosophie ancienne, Université Alassane OUATTARA
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Jean Gobert TANO, Professeur des Universités, Métaphysique et Théologie, Université Alassane OUATTARA
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Dr. N'Dri Marcel KOUASSI, Maître de Conférences, Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE LECTURE

Prof. Ayénon Ignace YAPI, Professeur des Universités, Histoire et Philosophie des sciences, Université Alassane OUATTARA
Prof. Azoumana OUATTARA, Professeur des Universités, Philosophie politique, Université Alassane OUATTARA
Prof. Catherine COLLOBERT, Professeur des Universités, Philosophie Antique, Université d'Ottawa
Prof. Daniel TANGUAY, Professeur des Universités, Philosophie Politique et Sociale, Université d'Ottawa
Prof. Doh Ludovic FIÉ, Professeur des Universités, Théorie critique et Philosophie de l'art, Université Alassane OUATTARA
Prof. Henri BAH, Professeur des Universités, Métaphysique et Droits de l'Homme, Université Alassane OUATTARA
Prof. Issiaka-P. Latoundji LALEYE, Professeur des Universités, Épistémologie et Anthropologie, Université Gaston Berger, Sénégal
Prof. Kouassi Edmond YAO, Professeur des Universités, Philosophie politique et sociale, Université Alassane OUATTARA
Prof. Lazare Marcellin POAMÉ, Professeur des Universités, Bioéthique et Éthique des Technologies, Université Alassane OUATTARA
Prof. Mahamadé SAVADOGO, Professeur des universités, Philosophie morale et politique, Histoire de la Philosophie moderne et contemporaine, Université de Ouagadougou
Prof. Samba DIAKITÉ, Professeur des Universités, Études africaines, Université Alassane OUATTARA
Prof. Yahot CHRISTOPHE, Professeur des Universités, Métaphysique, Université Alassane OUATTARA

COMITÉ DE RÉDACTION

Dr Abou SANGARÉ, Maître de Conférences
Dr Donissongui SORO, Maître de Conférences
Dr Alexis KOFFI KOFFI, Maître-Assistant
Dr Kouma YOUSOUF, Maître de Conférences
Dr Lucien BIAGNÉ, Maître de Conférences
Dr Nicolas Kolotioloma YEO, Maître-Assistant
Dr Steven BROU, Maître de Conférences
Secrétaire de rédaction : **Dr Blé Sylvère KOUAHO**, Maître de Conférences
Trésorier : **Dr. Grégoire TRAORÉ**, Maître de Conférences
Responsable de la diffusion : **Prof. Antoine KOUAKOU**, Professeur des Universités

SOMMAIRE

Allocution du Président du Comité d'Organisation	1
Allocution du Directeur du Département de Philosophie.....	3
Allocution du Président de l'Université.....	7
Allocution du représentant du parrain.....	11
Avant-propos : Argumentaire.....	13
PLÉNIÈRES.....	15
Optimisme et engagement	
Mahamadé SAVADOGO.....	16
ATELIERS.....	26
SOUS-THÈME I : ÉTHIQUE, ONTOLOGIE ET ALTÉRITÉ.....	27
Le coexister comme un vecteur de l'émergence	
Pascal Dieudonné ROY-EMA.....	28
Défis culturels de la reconnaissance en Afrique à l'ère de la procréatique	
Victorien Kouadio EKPO.....	44
Fondements métaphysiques de l'idée d'émergence : une lecture bergsonienne à partir de la théorie de la durée créatrice	
Albert Amani NIANGUI.....	62
Émergence africaine et reconnaissance au prisme de Bergson : entre le possible et le réel	
Honoré Kouassi ELLA.....	80
L'altruisme, fondement de l'émergence véritable chez Platon	
Fatogoma SILUÉ.....	98
L'idée d'émergence chez Platon, une ascension vers le bien	
Amed Karamoko SANOGO.....	111
Le désir de reconnaissance au cœur du social: l'éthicité hégélienne en promotion de soi	
Kakou Hervé NANOU.....	125
SOUS-THÈME II : CULTURE ET DÉVELOPPEMENT.....	145
Le postulat de l'essence critique de la philosophie entre émergence et reconnaissance	
Didier NGALEBAYE.....	146

L'émergence comme sortie de la minorité Eric Inespéré KOFFI	170
De la réappropriation critique des savoirs endogènes : une théorie de l'émergence Jackie E. G. Z. DIOMANDÉ	187
Reconnaissance et développement chez Kwame Nkrumah Akpa Akpro Franck Michaël GNAGNE	203
SOUS-THÈME III : GOUVERNANCE ET UTOPIE.....	213
Société civile et gouvernance de la chose publique chez Spinoza : pour une émergence de la démocratie en Afrique Assanti Olivier KOUASSI.....	214
Démocratie et émergence en Afrique : la reconnaissance de l'idée platonicienne du bien comme creuset paradigmatique des valeurs N'Goh Thomas KOUASSI.....	234
Émergence et problématique de reconnaissance des droits humains dans les pays en voie de développement Berni NAMAN.....	250
La justice sociale platonicienne : pour l'émergence et la reconnaissance des États africains Nanou Pierre BROU.....	266
Réflexion seconde et défi d'émergence de l'Afrique Moulo Elysée KOUASSI.....	284
SOUS-THÈME IV : ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ.....	307
La problématique de l'émergence de la femme autour de la philosophie hobbesienne Amenan Madeleine KOUASSI.....	308

LIGNE ÉDITORIALE

L'univers de la recherche ne trouve sa sève nourricière que par l'existence de revues universitaires et scientifiques animées ou alimentées, en général, par les Enseignants-Chercheurs. Le Département de Philosophie de l'Université de Bouaké, conscient de l'exigence de productions scientifiques par lesquelles tout universitaire correspond et répond à l'appel de la pensée, vient corroborer cette évidence avec l'avènement de *Perspectives Philosophiques*. En ce sens, *Perspectives Philosophiques* n'est ni une revue de plus ni une revue en plus dans l'univers des revues universitaires.

Dans le vaste champ des revues en effet, il n'est pas besoin de faire remarquer que chacune d'elles, à partir de son orientation, « cultive » des aspects précis du divers phénoménal conçu comme ensemble de problèmes dont ladite revue a pour tâche essentielle de débattre. Ce faire particulier proposé en constitue la spécificité. Aussi, *Perspectives Philosophiques*, en son lieu de surgissement comme « autre », envisagée dans le monde en sa totalité, ne se justifie-t-elle pas par le souci d'axer la recherche sur la philosophie pour l'élargir aux sciences humaines ?

Comme le suggère son logo, *perspectives philosophiques* met en relief la posture du penseur ayant les mains croisées, et devant faire face à une préoccupation d'ordre géographique, historique, linguistique, littéraire, philosophique, psychologique, sociologique, etc.

Ces préoccupations si nombreuses, symbolisées par une kyrielle de ramifications s'enchevêtrant les unes les autres, montrent ostensiblement l'effectivité d'une interdisciplinarité, d'un décloisonnement des espaces du savoir, gage d'un progrès certain. Ce décloisonnement qui s'inscrit dans une dynamique infinitiste, est marqué par l'ouverture vers un horizon dégagé, clairsemé, vers une perspective comprise non seulement comme capacité du penseur à aborder, sous plusieurs angles, la complexité des questions, des préoccupations à analyser objectivement, mais aussi comme probables horizons dans la quête effrénée de la vérité qui se dit faussement au singulier parce que réellement plurielle.

Perspectives Philosophiques est une revue du Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Revue numérique en français et en anglais, *Perspectives*

Philosophiques est conçue comme un outil de diffusion de la production scientifique en philosophie et en sciences humaines. Cette revue universitaire à comité scientifique international, proposant études et débats philosophiques, se veut par ailleurs, lieu de recherche pour une approche transdisciplinaire, de croisements d'idées afin de favoriser le franchissement des frontières. Autrement dit, elle veut œuvrer à l'ouverture des espaces gnoséologiques et cognitifs en posant des passerelles entre différentes régionalités du savoir. C'est ainsi qu'elle met en dialogue les sciences humaines et la réflexion philosophique et entend garantir un pluralisme de points de vues. La revue publie différents articles, essais, comptes rendus de lecture, textes de référence originaux et inédits.

Le comité de rédaction

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'ORGANISATION

Mesdames, messieurs, honorables invités, en vos rangs, grades et qualités, chers amis de la Presse, chers Étudiants,

Je voudrais, avant tout propos, remercier le Professeur **Fie Doh Ludovic**, Chef du Département de Philosophie, de l'honneur qu'il nous a fait, à l'ensemble du comité de coordination et à moi-même, de nous avoir confié l'organisation de ce colloque. C'est au nom de cette équipe que j'ai eu plaisir à diriger, et que je remercie, que je prends la parole ce matin pour souhaiter à tous et à chacun la cordiale bienvenue en Côte d'Ivoire et à Bouaké.

Mesdames et messieurs,

Le lieu qui nous accueille pour ces moments de réflexion est l'**Université**. L'essence de cette école supérieure ne peut parvenir à la puissance qui est la sienne que si, avant tout et toujours, les **Départements** qui en constituent les poches d'animation sont eux-mêmes dirigés par le caractère inexorable de leur mission : Éveiller et faire briller la lumière. Mais, y a-t-il meilleure manière de faire briller la lumière que d'organiser un colloque qui, comme le mot lui-même l'indique, est un lieu, une occasion qui fait se tenir ensemble des sachants pour rendre un concept fécond en le questionnant convenablement ? Ainsi, le Département de philosophie, pour l'occasion qu'il offre à toute cette crème de pouvoir s'exprime sur « **Émergence et reconnaissance** », vient pleinement assumer l'obligation qui est la sienne de répondre à l'appel de l'Université.

Mesdames et messieurs,

Permettez qu'à ce niveau de mon propos, j'adresse les sincères remerciements du comité d'organisation à Monsieur le Ministre des Infrastructures économiques, **Docteur Kouakou Koffi Amédé**, notre Parrain, représenté ici par Monsieur **Ekpini Gilbert**, son Directeur de Cabinet, pour son soutien et ses conseils. Je tiens également à remercier Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le **Professeur Bakayoko-Ly Ramata**, représenté ici par le **Professeur Bamba Abdramane**, Directeur de la recherche au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, pour ses encouragements.

Chers participants, le comité d'organisation a travaillé avec engagement et dévouement pour vous offrir les meilleures conditions d'accueil possibles. Mais malgré cet engagement et cette volonté des imperfections pourraient être constatées. Je voudrais, au nom du comité d'organisation, solliciter votre indulgence pour ces faiblesses liées certainement à la finitude de l'homme.

Mesdames et Messieurs, nous sommes à une messe de la parole. Et de la parole le sage Abron, **Kwabenan Ngboko**, dit:

« **Kasa Bya Kasa. Kasa Yè Ya. Kasa Kasa a. Kasa Krogon** », qui se traduit comme suit :

« Toute parole est parole. Parler est facile et difficile. Qui veut parler, doit parler clair, bien, vrai ». Puisse la transcendance permettre à chacun de parler **clair, bien et vrai**.

Je vous remercie

Monsieur Abou SANGARÉ
Maître de Conférences

ALLOCUTION DU DIRECTEUR DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

Monsieur le Directeur de la recherche, Professeur Bamba Abdramane, Représentant
Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,
Professeur Bakayoko-Ly Ramata,

Monsieur le Directeur de Cabinet, Monsieur Ekpini Gilbert, représentant le M. le
Parrain, le Ministre des infrastructures économiques, Docteur Kouakou Koffi Amédé,

Monsieur le Président de l'Université Alassane Ouattara

Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société

Mesdames et Messieurs les Doyens des UFR,

Mesdames et Messieurs les Directeurs de Centres et Chefs de services,

Mesdames et Messieurs les chefs de Départements

Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs, chers collègues,

À nos invités et collègues venus du Burkina Faso, du Sénégal, du Congo
Brazzaville, du Niger, de la France et des universités ivoiriennes,

Chers étudiants,

Chers représentants des organes de presse,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

Qu'il me soit permis, avant tout propos, en ma double qualité de chef de
Département et de Directeur de Publication de la revue *Perspectives Philosophiques*, de
remercier très sincèrement Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la
Recherche Scientifique, Le Professeur Bakayoko LY-Ramata, pour avoir accepté la
présidence de ce colloque.

Cette rencontre scientifique est organisée sous le parrainage du ministre des
infrastructures économiques, Docteur KOUAKOU Koffi Amédé. Si nous sommes en
ces lieux ce matin, c'est grâce à sa sollicitude, son esprit d'ouverture et son désir de voir
la réflexion se mettre au service de l'homme, de la société.

Nos remerciements vont également aux autorités de notre université, notamment au Président, le Professeur Lazare Marcellin POAME, pour l'appui institutionnel, à Monsieur le Doyen de l'UFR Communication, Milieu et Société, Professeur Azoumana OUATTARA pour ses conseils et encouragements,

Nos remerciements vont enfin au Comité d'organisation de ce colloque et à tous ceux qui ont effectué le déplacement à Bouaké, témoignant ainsi leur intérêt pour la chose scientifique, à toute la presse, venue couvrir cette manifestation.

Mesdames et Messieurs, lorsque qu'une après-midi de 2015, à notre bureau, le Professeur Kouakou et moi, entourés des collègues, membres du comité de rédaction de la revue *Perspectives Philosophiques*, envisagions d'organiser un colloque international, parce que convaincus que le monde universitaire ne peut vivre sans ce type de rencontres, nous étions loin, bien très loin de penser que ce moment réunirait aujourd'hui ces illustres invités que vous êtes, autorités administratives et politiques, chercheurs, enseignants-chercheurs, étudiants, venant d'horizons divers.

Deux motivations ont été à l'origine du choix de thème de ce colloque.

Nous sommes des universitaires, mais citoyens d'un pays. Il est de notre devoir de penser notre société. Nous le savons tous, l'émergence, en Côte D'Ivoire, est promue et sous-tend la gouvernance actuelle. Il nous revient d'accompagner le politique dans sa quête d'un bien-être du citoyen. Platon, dans la *République*, révèle que le désordre social apparaît quand chacun ne respecte pas sa fonction. Nous ne sommes pas des hommes politiques, mais des penseurs voulant apporter leur contribution à la quête du plein épanouissement de l'homme, de tout homme. Nous le ferons dans le respect du jeu intellectuel et de l'éthique universitaire. C'est pourquoi nous mettrons l'accent sur la dimension sociale de l'émergence.

En ce sens, il s'agira d'apporter un éclairage sur les enjeux de l'émergence qui semblent se résumer en des chiffres, en des termes économétriques, au point de penser qu'un pays émergent se caractérise par un accroissement significatif de son revenu par habitant. Et pourtant, l'émergence n'est pas uniquement cela, c'est pourquoi nous mettons ce concept en rapport avec la reconnaissance. Expression d'un besoin de visibilité, de respect, de dignité que chacun estime dus, la reconnaissance semble bien être la condition de l'épanouissement du sujet ou du groupe, et son aptitude à participer

à la construction de la vie publique. Il s'agira de voir, pendant ce colloque, si l'émergence peut s'accommoder du déni de reconnaissance.

Pour notre génération prise, en effet, dans le vertige de la rationalité instrumentale, dans une société de plus en plus atomisée, caractérisée par l'oubli de la reconnaissance, qu'il soit individuel, fondé par le sujet universel de type kantien d'approche honnetienne, ou collectif, culturel ou politique de la perspective de Charles Taylor, symptôme d'un monde aplati, en quête d'une autodétermination anthropocentrique incertaine, il est impérieux de repenser notre rapport aux autres mais à nous-mêmes. Dans notre société technocapitaliste et totalitaire caractérisée par l'uniformisation des cultures et des comportements, en effet, il n'est pas aisé pour l'individu d'entretenir des rapports véritablement humains et vrais avec lui-même et avec autrui. Inscrit dans une logique capitaliste, l'homme semble agir désormais par calcul rationnel de ses intérêts, observateur à distance du jeu des forces et des chances de gains, loin de toute empathie avec les autres humains. Ce rapport froid et désenchanté au monde consiste à traiter ce monde et les êtres qui l'habitent comme des objets. Cette réification va jusqu'à la fragilisation de l'auto-reconnaissance. La réification comme telle est un oubli de la reconnaissance qui ne peut être réparé que par le ressouvenir d'une existence avec les autres en société. C'est pourquoi, il convient de convoquer l'émergence au tribunal de la raison critique.

Ce colloque a pour ambition de :

- Discuter et débattre autour de sujets relevant du social, de l'éthique, des droits de l'homme et de la culture ;
- Présenter, dans une approche systémique les conditions de l'émergence ;
- Mettre en évidence la nécessité d'une approche interdisciplinaire dans la recherche de l'émergence ;

Nous voulons alimenter le débat, faire de ce moment un lieu d'incubation de la décision politique, c'est-à-dire permettre au politique de faire un choix éclairé.

Mesdames et Messieurs, au sortir de ce colloque, nous comprendrons aussi certainement que la philosophie ne consiste pas à tenir des discours oiseux de types à hypostasier les conditions sociales d'existence de l'homme. En ce sens, les Francfortois, notamment Adorno affirme que si la philosophie ne veut rester à la remorque de l'histoire,

elle doit suspecter tout le réel. La philosophie est plus qu'un passe-temps pour des intellectuels qu'on qualifierait de désœuvrés. Ce colloque est un appel à la communauté, un appel à sortir de notre particularité pour retrouver le cosmos des éveillés, qui est pour nous le monde de la pensée, devant projeter sa lumière sur l'univers traversé pas les avatars de la modernité. Ce rôle sociétale de la philosophie convaincra certainement nos autorités afin d'ouvrir le Département de Philosophie de l'Université Peleforo Gon Coulibaly. Annoncé depuis au moins quatre ans, ce Département, malgré le nombre de docteurs en philosophie y affectés, n'existe pas encore.

Je vous remercie

Monsieur Ludovic FIE DOH

Professeur Titulaire

ALLOCUTION DU PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ

Monsieur le Représentant du Ministre des Infrastructures économiques,
Monsieur le Représentant de Madame le Ministre de l'Enseignement Supérieur et
de la Recherche Scientifique,
Monsieur le représentant du Préfet de Région,
Monsieur le représentant du Président du Conseil régional,
Monsieur le Maire de la Commune de Bouaké,
Madame et Monsieur les Vice-Présidents de l'UAO,
Monsieur le Secrétaire général,
Madame la Directrice du CROU,
Madame et Messieurs les Doyens des UFR,
Messieurs les Directeurs de Centre,
Mesdames et Messieurs les Chefs de service,
Mesdames et Messieurs les Chefs de département,
Madame et Messieurs les experts,
Mesdames et Messieurs les Enseignants-Chercheurs,
Chers collaborateurs du personnel administratif et technique,
Chers étudiants,
Chers amis de la presse,
Mesdames et Messieurs,

C'est avec un plaisir partagé par tous les acteurs de l'Université Alassane Ouattara que je prends la parole, ce matin, à l'occasion du colloque international sur la thématique de l'émergence en lien avec la Reconnaissance, organisé par le Département de philosophie.

L'effectivité de ma joie singulière est structurée par l'idée que le Département de Philosophie de l'Université Alassane Ouattara continue de faire jouer à ses principaux animateurs le rôle qui doit être le leur, à savoir celui de toujours passer au crible de la

pensée critique les idées, les concepts à visée développementaliste, marqués du sceau de l'ignorance, de la connaissance approximative ou d'une vulgarisation brumeuse.

C'est le sens qu'il me plaît de donner à ce colloque dont je salue la tenue à Bouaké, à l'Université Alassane Ouattara, car il permettra certainement de mettre au jour et à jour la complexité du concept d'émergence, ses dimensions et ses usages multiples, perceptibles à travers les discours politiques, les débats de salon et les rencontres scientifiques. Qu'est-ce que l'émergence ? Telle est la question inévitable à laquelle ce colloque devra donc répondre.

Pour ma part, une appréhension globalisante du phénomène me permet d'affirmer que si le concept a bien évolué depuis son émergence au début du 20ème siècle, il apparaît à la conscience de l'analyste averti comme un mouvement ascendant, porté par une totalité cohérente et conquérante, orientée vers une fin économiquement et socialement désirée. L'émergence est un élan construit et constant préparant à un saut qualitatif. D'un point de vue sociétal, elle suppose et présuppose une double modernisation, celle des infrastructures et des institutions.

Autrement dit, nous attendons de ce colloque une bonne archéologie du concept d'émergence, affranchi des premières ébauches des émergentistes. Ce sera l'occasion de prémunir ce dernier contre les extrêmes de l'émergentisme technocratique et du logocentrisme émergentiste.

En effet, en ses dimensions ontique et ontologique, l'émergence peut donner lieu à des usages allant du technocratique au logomachique en passant par l'économocentrique et le propagandiste. Elle doit, de manière impérieuse, se distinguer des notions connexes, susceptibles de la rendre brumeuse, notamment la résurgence et la jactance qui sont en fait des surgissements erratiques.

C'est pourquoi, nous attendons également de ce Colloque une consolidation sémantique impliquant le polissage du concept d'émergence sans polysémie rébarbative afin de faire émerger poliment une mentalité neuve, novatrice et constamment innovante sous-tendue par un besoin rationnel de reconnaissance.

Mesdames et Messieurs, l'émergence étant la chose la mieux partagée dans tous les pays en développement dont les citoyens aspirent à un mieux-être, cette mentalité

nouvelle devra s'incarner dans un nouveau type de citoyen, caractérisé par le respect polyforme et exemplaire, transcendant les frontières de l'anthropos et avec la force du besoin de reconnaissance, porté sur les fonts baptismaux par la dernière figure de l'École de Francfort, Axel Honneth.

La consolidation sémantique dont il est ici question devra s'accompagner d'une vulgarisation scientifique du concept d'émergence. Ce type de vulgarisation doit permettre de sortir le vulgaire de sa minorité au sens kantien du terme et de son ignorance pour le réconcilier avec les valeurs fondatrices de l'Émergence sociale parmi lesquelles le sens du civisme et le culte du travail.

Fort heureusement, la Côte d'Ivoire, consciente du poids des impondérables susceptibles de peser lourdement sur sa marche vers l'émergence, a adopté la voie prudentielle, plus réaliste, celle qui recommande de fixer un horizon et non une date. D'où l'expression « horizon 2020 » qui traduit une temporalité élastique et raisonnable.

Mesdames et Messieurs, je voudrais, à ce stade de mon propos, adresser les remerciements de l'Institution à Monsieur le Président de la République et à son gouvernement pour avoir pris la pleine mesure du défi que constitue l'émergence pour tous les pays africains en voie de développement, en situation de mal développement ou en passe d'être développés.

Je tiens également à remercier spécialement Madame le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le Professeur Bakayoko-Ly Ramata. En effet, sous la houlette de notre Ministre de tutelle et des acteurs des Universités, l'on assiste à une mue de l'Enseignement supérieur, appelé à apporter sa contribution à la marche de la Côte d'Ivoire vers l'Émergence. J'en veux pour preuve ce colloque dont je félicite les initiateurs et les organisateurs qui n'ont ménagé aucun effort pour réunir, sur le sol de l'UAO, les enseignants-chercheurs et les experts nationaux et internationaux susceptibles de débroussailler le terrain toujours en friche de l'Émergence.

Je ne saurais clore mon propos sans exprimer ma profonde gratitude au Représentant du Ministre des infrastructures, Monsieur Gilbert Ekpini, porteur d'un précieux message de la part du Ministre Amédé Koffi Kouakou, au Représentant du Ministre de l'Enseignement supérieur, le Professeur Bamba qui, bien qu'averti à la dernière minute, a tenu à effectuer le déplacement. Permettez enfin que j'exprime ma

gratitude aux Autorités de la ville de Bouaké. Je pense précisément au Préfet Konin Aka dont le soutien ne nous a jamais fait défaut, au Président du Conseil régional, Monsieur Jean Kouassi Abonouan, pour sa sollicitude constante et au Maire Nicolas Djibo, notre partenaire exemplaire. Je n'oublie pas tous ceux qui ont accepté (étudiants, travailleurs, hommes politiques), ce matin, de consacrer une partie de leur temps à l'Émergence philosophiquement interrogée.

Je vous remercie

Professeur Lazare POAMÉ

ALLOCUTION DU REPRÉSENTANT DU PARRAIN

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais, de prime abord, vous exprimer les sincères regrets du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des Infrastructures Économiques, de n'avoir pas pu personnellement être présent à cette cérémonie d'ouverture, en tant que parrain de ce Colloque de la pensée philosophique sur le thème « Émergence et Reconnaissance ».

C'est donc un réel honneur, pour moi, qu'il m'ait désigné pour le représenter à ce colloque, en présence des plus hautes sommités de la réflexion philosophique de notre pays.

Mesdames et Messieurs,

L'Émergence ! Voici un concept qui est aujourd'hui entré dans le vocabulaire de tous les ivoiriens et qui est devenu, pour certains, simplement un slogan politique ; au point où ce terme, qui est sensé traduire, avant tout, un niveau de développement économique et social, est galvaudé du fait d'une utilisation à tort et à travers.

Par ailleurs, l'une des difficultés majeures de nos pays, dans l'approche socio-économique du concept de l'émergence, est de définir le référentiel par rapport auquel s'apprécie le niveau de développement. En somme, par rapport à quel pays doit-on comparer le niveau de développement économique et social de nos États afin de savoir s'ils sont émergents ou non ; d'où la notion de « Reconnaissance » !

En un mot, quelle entité est habilitée à reconnaître l'Émergence ? Sur quelles bases s'établit cette Reconnaissance et comment se décerne cette Reconnaissance ?

Mesdames et Messieurs,

Il ressort donc, de ce bref examen du concept de l'émergence, que le thème « Émergence et Reconnaissance » retenu pour votre colloque qui s'ouvre ce jour est des plus pertinent et d'actualité.

En effet, pour reprendre la célèbre pensée de Boileau, « **Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement - Et les mots pour le dire arrivent aisément** »,

Si donc le concept de l'Émergence est mieux compris et donc mieux conçu pour nos pays, il s'énoncera clairement en termes d'une meilleure orientation des politiques

de développement sociales et économiques ; et les mots pour le dire, c'est-à-dire leur explication à nos populations, seront plus aisés parce que ces populations verront concrètement les impacts de ces politiques dans leur quotidien.

Éminents et distingués Professeurs !

Lorsqu'autant de Maîtres du penser sont réunis, moins longs doivent être les discours afin de laisser place à la libre expression du savoir.

Je voudrais donc clore mes propos sur ces mots et déclarer, au nom du Dr. Kouakou Amédé, Ministre des infrastructures Économiques, ouvert le Colloque « Émergence et Reconnaissance ».

Je vous remercie !

Monsieur Gilbert EKPINI,

Directeur de Cabinet du Ministre des Infrastructures Économiques.

AVANT-PROPOS : ARGUMENTAIRE

Plus qu'un vocable, le concept d'Émergence se pose, dans les pays en voie de développement, comme un objectif à atteindre *hic et nunc*. Le flux temporel qui semble le porter à l'horizon se spatialise à l'aune des aspirations et des potentialités économiques de chaque État. La Côte d'Ivoire l'attend de 2020 ; le Sénégal, de 2025 ; le Cameroun, de 2035, etc. Et contre Lamartine, chacun murmure : « Ô temps, accélère ton vol ! ».

On parle d'émergence, concept introduit par les économistes de la Société financière Internationale (SFI) dans les années 80, pour désigner initialement les pays en pleine croissance et qui mériteraient la confiance et la reconnaissance des investisseurs privés, mobilisant ainsi les ressources pour le financement des différents programmes et projets. L'émergence correspond à un début d'industrialisation, de croissance forte et durable, et de modernisation des institutions de l'État.

Si l'émergence est devenue le leitmotiv du discours politique désormais indissociable de l'économie, c'est parce qu'elle semble s'inscrire dans un dualisme ontologique avec la reconnaissance. La dynamique de l'intersubjectivité pose au moi la réalité de l'autre comme un autre moi qui s'offusque des formes aliénantes. Elle traduit aussi le retour à l'autre, dans l'ordre du symbolique, de ce dont on lui est redevable.

Ainsi, le statut de pays émergents se manifeste aux États sous-développés comme le gage de leur reconnaissance non seulement en tant qu'espaces d'opportunité renvoyant au devoir de reconstruction, mais aussi en tant qu'entités-sujets devant bénéficier, en raison de leurs performances économiques, de l'estime et de la confiance des investisseurs internationaux. Estime, confiance et respect, c'est d'ailleurs en ces termes que Honneth marque le renouveau du concept de Reconnaissance. Cette reconnaissance, en tant que valeur significativement proche des valeurs de considération et de récompense, est aussi celle des populations exigeant de plus en plus une redistribution équitable des richesses.

En outre, la dialectique entre émergence et reconnaissance est interactive et signifie, de ce fait, que la reconnaissance peut fonder et légitimer l'émergence, qu'elle peut la catalyser et l'entretenir. Dès lors, saisir l'émergence unilatéralement, c'est la dévoyer, la galvauder, et c'est ignorer son lien irréductible, originel et non-monnayable avec la Pensée. Aussi est-il nécessaire de la saisir dans la pleine mesure de son être, de

son essence pour mieux articuler sa relation avec le devoir de reconnaissance. N'est-il donc pas venu le moment de la reconnaissance si tant est que les pays émergents sont ceux dans lesquels les niveaux de bien-être des populations, les taux substantiels des opportunités d'emploi convergent vers ceux des pays développés ? Quelles sont les réflexions et actions à mener pour rendre compatibles les concepts d'Émergence et de Reconnaissance ?

C'est pour répondre à cette convocation du penser, que le Département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara a choisi de mobiliser la réflexion autour du mécanisme d'osmose et de dialyse entre Émergence et Reconnaissance à partir des sous-thèmes suivants :

- Éthique, Ontologie et Altérité
- Culture et Développement
- Gouvernance politique et Utopie
- Technosciences et Progrès
- Économie et Société.

SOCIÉTÉ CIVILE ET GOUVERNANCE DE LA CHOSE PUBLIQUE CHEZ SPINOZA : POUR UNE ÉMERGENCE DE LA DÉMOCRATIE EN AFRIQUE

Assanti Olivier KOUASSI

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

assantikouassi@gmail.com

Résumé :

La société civile est une valeur de la participation des citoyens dans l'espace politique par la recherche de l'intérêt général, d'un intérêt commun, ou encore la défense d'intérêts particuliers. Une telle approche met l'accent sur les valeurs chères à Spinoza à savoir la liberté, les droits inaliénables, la gouvernance de la chose publique et la démocratie. Mais aussi, toute société civile forte repose sur une citoyenneté accomplie et responsable. L'émergence d'une bonne gouvernance dans un quelconque État passe nécessairement par la démocratie et l'implication d'une société civile responsable.

Mots-clés : Afrique, Bonne gouvernance, Citoyenneté, Démocratie, Émergence, État, Société civile, Spinoza.

Abstract :

The civil society is a value of the participation of citizens in the political space through the seeking of a general interest, a common interest, or the defense of particular interests. Such an approach emphasizes the values dear to Spinoza, namely freedom, inalienable rights, governance of public affairs and democracy. But also, any strong civil society relies on an accomplished and responsible citizenship. The emergence of good governance in any state necessarily involves democracy and the involvement of a responsible civil society.

Keywords: Africa, Good governance, Citizenship, Democracy, Emergence, civil society, Spinoza.

Introduction

L'expression « société civile » a une histoire longue de plus de trois siècles, au cours de laquelle sa signification a fortement varié. En effet, la société civile s'opposait à la société naturelle¹, en faisant de la première le dépassement de la nature, la société bien ordonnée, capable de maîtriser les passions naturelles. Cette société civile selon

¹ Dans sa lettre à Jarig Jelles, Spinoza affirme que la différence entre Hobbes et lui est que l'état civil est la continuation de l'état de la nature. *Traité politique*, lettre 50, p. 283.

Spinoza, n'est pas le strict opposé de l'état de nature mais une continuité garante de la protection des droits individuels, que chacun possède dans l'État de nature.

La société civile est un concept en perpétuel évolution. Le schéma ci-après permet de synthétiser l'ensemble des évolutions du concept. Il se lit selon trois axes structurés autour de jeux d'opposition : la société civile est société « évoluée » face à une société « arriérée » ; la société civile s'oppose à l'État ; la société civile s'oppose au marché. En effet, le premier axe renvoie aux théories du contrat développées par les philosophes politiques, en l'occurrence Hobbes, Locke et Rousseau. Le second pourrait être rattaché à Hegel distinguant société civile et société politique (conçue comme ensemble des institutions étatiques). D'après Hegel, ce concept désignait un espace indépendant, hors de la sphère naturelle de la famille et de la sphère, plus élevée, de l'État: les citoyens peuvent, en tant que personnes privées, y poursuivre leurs intérêts particuliers légitimes (en premier lieu, leurs intérêts économiques), aplanir leurs différends et, dans une certaine mesure, régler leurs affaires. La société civile jouait un rôle, dans la structuration de ses intérêts, d'intermédiaire entre l'individu et l'État.

Souscrivant au troisième axe, J. Planche, (2007, p. 12), affirme que « La société civile, lieu de l'association volontaire des citoyens selon leurs intérêts, inclut les activités économiques ». Et selon l'entendement de J. Planche, (2007, p. 17), « ces trois axes sont apparus successivement au cours de l'histoire du concept mais, loin de s'exclure mutuellement, les définitions et les clivages se sont superposés, d'où la complexité des définitions actuelles et la diversité des appréhensions de cette notion ». Les définitions de la société civile sont multiples : association, tiers secteur, acteurs non étatiques, organisations non gouvernementales, secteur non lucratif.

Au-delà de son rôle de régulateur de la vie politique, la société civile, dans certains pays, se veut une alternative face à l'échec du politique. Ainsi, elle peut faire émerger la démocratie avec toutes ses facettes, la transparence et la bonne gouvernance. D'où, le constat selon lequel les rôles des sociétés civiles peuvent être multiformes et orientés en fonction des aspirations des acteurs engagés. Spinoza (1966, p. 109), décrivait la société civile comme un conseil de syndics pour satisfaire aux conditions de gestion des affaires publiques de « façon que le glaive ne soit pas au pouvoir d'une personne naturelle mais

d'une personne civile dont les membres sont nombreux pour qu'ils ne puissent pas se partager l'État ou s'accorder pour un crime ».

Au regard de l'interventionnisme étatique centralisé qui a cours en Afrique, l'apparition d'une société civile composée d'une multitude d'acteurs sociaux des plus variés devait ainsi contribuer à l'émergence d'une réelle démocratie dans la perspective spinoziste. Quels sens Spinoza donne-t-il au concept de société civile ? Quelle est l'approche spinoziste de la société civile dans la gouvernance de la Chose publique ? Dans quelles mesures cette approche pourrait-elle contribuer à l'émergence de la démocratie en Afrique ? Au cours de notre réflexion, il s'agira d'abord d'étudier les concepts de société civile et de bonne gouvernance, puis montrer comment l'approche spinoziste de la société civile pourrait favoriser l'émergence de la démocratie en Afrique.

1. LES CONCEPTS DE SOCIÉTÉ CIVILE ET DE BONNE GOUVERNANCE VUS PAR SPINOZA

Les hommes, de par la raison, sont conscients de leur autoconservation. Cette conservation les oblige à utiliser les moyens adéquats pour mettre fin au conflit. Ces moyens consistent dans des abandons et des transferts de droits qui prennent forme dans un contrat. C'est le transfert contractuel qui est le gage de conservation des individus. « Car la nature ne se limite pas aux lois de la raison humaine dont l'unique objet est l'utilité véritable et la conservation des hommes ». (B. Spinoza, 1965, p. 263). Le contrat social présuppose un état de nature préexistant à toute société organisée, avec lequel l'individu rompt.

1.1. La nécessité absolue de l'État civil

La condition suivant laquelle une société observe avec la plus grande fidélité un pacte est que :

L'individu transfère à la société toute la puissance qui lui appartient, de façon qu'elle seule ait, à voir sur toutes choses un droit souverain de nature, c'est-à-dire une souveraineté de commandement à laquelle chacun sera tenu d'obéir, soit librement, soit par crainte du dernier supplice. (B. Spinoza, 1965, p. 266).

C'est par un pacte tacite ou exprès que les hommes transfèrent toute leur puissance à un souverain. C'est parce que les hommes n'arrivent pas à défendre leur droit naturel contre les dangers qui les guettent qu'ils le confient à un souverain. C'est donc par nécessité et par persuasion que les hommes se soumettent à un pouvoir.

Pour éviter donc toute rébellion, il faut accorder la liberté comme élément nécessaire à la réforme et à la conservation des institutions. « Il faut laisser chacun libre de penser ce qu'il voudra et de dire ce qu'il pense ». (B. Spinoza, 1965, p. 27). La liberté est le point de départ du transfert de droit. Tout transfert de droit qui ne repose pas sur la liberté serait un transfert mort-né.

Toute cité, tout État civilisé prend sa source dans le transfert des droits. Le contrat social doit être général, c'est-à-dire intéresser la totalité des citoyens et concerner l'ensemble de leurs activités. J.-J. Rousseau (1982, p. 54), ne voit d'humanité que le contrat social dans la mesure où l'homme renonce à sa liberté naturelle en vue de la volonté générale : « enfin chacun se donnant à tous ne se donne à personne, et comme il n'y a pas un associé sur lequel on acquiert le même droit qu'on lui cède sur soi, on gagne l'équivalent de tout ce qu'on perd, et plus de force pour conserver ce qu'on a ». Il devient citoyen en jugeant en fonction du bien public et non de son intérêt particulier. L'homme à l'état de nature est bon et c'est la société qui le corrompt, le conduit à agir en fonction de son seul intérêt privé. Le contrat social lui donne la souveraineté et l'engage à renoncer à sa liberté naturelle pour gagner sa liberté civile, à suivre l'intérêt général plutôt que son intérêt particulier.

L'État amène l'homme à rompre avec l'état de nature en changeant la communauté des humains. Aussi une organisation sociale juste repose-t-elle sur un pacte social contracté par l'ensemble des citoyens garantissant l'égalité et la liberté. Sa légitimité se fonde sur le fait que l'homme n'aliène pas au sens propre son droit naturel mais qu'il comprend et accepte que ce pacte social en soit la condition d'existence. La seule voie pour n'être dépendant de personne c'est de l'être de tous, d'être soumis à la volonté générale. Ce faisant, le contrat social donne à chacun le moyen d'une vie digne au sein de la société. Vie digne pour laquelle l'expression de la conscience et la liberté, caractéristiques singulières de la personne humaine, sont les éléments essentiels.

La mutation de l'état de nature en état de droit s'accompagne par le contrat, et ce contrat exprime, avec une force jamais égalée, l'idée de légitimité du consentement. C'est la liberté du consentement qui fonde l'État. On n'a vu de façon générale, que le lien social dans l'état de nature se caractérise par le fait que les hommes ont besoin les

uns des autres pour vivre mais qu'ils ne peuvent vivre les uns les autres sans désirer s'assujettir. L'État est leur seule chance.

Tous les hommes redoutent la solitude parce que nul d'entre eux dans la solitude n'a de force pour se défendre et se procurer les choses nécessaires à la vie. Il en résulte que les hommes ont de l'état civil un appétit naturel et qu'il ne peut faire que cet état ne soit jamais entièrement dissous. (B. Spinoza, 1966, p. 41).

Cependant, il existe certains liens sociaux de nature Privilégiée. La famille constitue l'un d'entre eux et elle est un moyen fondamental de préservation pour l'individu. Si chacun est protégé par sa famille, il n'a pas besoin de renoncer à son droit surtout parce qu'il n'assure pas sa défense dans les mêmes conditions que s'il était seul. Les risques sont bien moins grands. Dans ce cas, pourquoi l'individu a besoin d'un pouvoir civil pour se conserver ? Lorsque Spinoza (1966, p. 98), se demande en quoi les citoyens sont égaux en droit au sein du corps politique, il explique que « les citoyens peuvent être égaux, parce la puissance de chacun comparée à celle de tout l'État ne mérite pas considération ». On peut dire qu'il en va de même dans l'état de nature du point de vue de la comparaison individu-multitude. Nul ne dispose d'assez de puissance pour pouvoir éviter, en toutes circonstances, que des individus ou groupes d'individus ne lui extorquent une aliénation de droit.

L'homme aussi bien à l'état naturel que dans l'état civil agit selon les lois de sa nature et veille sur ses intérêts, car dans chacun de ces deux états c'est l'espérance ou la crainte qui le conduit à faire ou à ne pas faire ceci ou cela et la principale différence entre les deux états, est que dans l'état civil, tous ont les mêmes craintes, et que la sécurité a pour tous les mêmes causes, de même que la règle de vie est commune. Ce qui ne supprime pas la faculté de juger de chacun. « Qui a décidé en effet d'obéir à toutes les injonctions de la cité, soit qu'il redoute sa puissance, soit qu'il aime la tranquillité, veille à sa propre sécurité et à ses intérêts suivant sa complexion ». (B. Spinoza, 1966, p. 26).

Pour Spinoza, dans l'état de nature, on le sait, les hommes sont dominés par la puissance de leurs affects passifs et la puissance même de la raison n'est pas assez forte pour s'imposer à eux. Or les hommes passionnés ne peuvent conclure de contrat. C'est pourquoi les causes de l'État ne sont pas recherchées dans « des enseignements, de la

raison, mais de la nature commune des hommes, c'est-à-dire de leur condition». (B. Spinoza, 1966, p. 14).

Il dit aussi que :

Les hommes étant, conduits par l'affection plus que la raison, il suit de là que s'ils veulent vraiment s'accorder et avoir en quelque sorte une âme commune, ce n'est pas en vertu d'une perception de la raison, mais plutôt d'une affection commune telle que l'espérance, la crainte, ou le désir de tirer vengeance d'un dommage souffert. (B. Spinoza, 1966, p. 41).

C'est pourquoi concernant l'état civil, il maintient toujours le droit naturel dans la cité. L'état civil est une continuation de l'état de nature. Il n'existe pas de rupture radicale entre les deux états. L'état civil n'est pas un artifice. La cité est un individu mais cet individu n'est ni artificiel, ni naturel à la manière d'un organisme. Spinoza supprime toute artificialité, toute surnature de son système mais conçoit la nature humaine à la fois comme réalité et comme modèle. Dans la perspective spinoziste, les hommes ne peuvent pas vivre en dehors de quelques droits qui leur soient communs : « les hommes en effet sont faits de telle sorte qu'ils ne puissent vivre sans aucune loi commune ». (B. Spinoza, 1966, p. 12). Même si la majorité des hommes sont dominés par des passions qui les agitent dans des directions les plus contradictoires, le besoin de vivre ensemble leur est inhérent.

1.2. Le sens et rôle de la société civile

Elle supposait un ordre social bien organisé qui protégeait les individus des dangers de la société naturelle. C'est un contrat qui produit la société civile en instituant un souverain. Toutefois, la société n'est pas seulement politique par la sécurité qu'elle offrait au citoyen, elle était aussi économique car elle garantissait la préservation de la propriété privée².

L'idée d'une société civile conçue comme une sphère d'action à différencier de l'État est née pendant le siècle des Lumières (aux 17 et 18èmes siècles). Elle acquit son caractère moderne, grâce à un auteur comme John Locke. Il y était question d'une société, dans laquelle les êtres humains vivent ensemble dans une communauté de citoyens qui ont droit à la parole. Ces derniers doivent ainsi être libres et autonomes,

² Dans le *Traité du gouvernement civil*, p. 124, la fin de la société civile n'est pas simplement la protection de la sécurité (Hobbes) et de la propriété des biens (Locke), c'est aussi garantir la liberté originaires de l'homme.

jouir du droit d'association, de coopération et de décider des questions les plus importantes dans le débat public. Ils doivent, par ailleurs, être capables de réaliser une cohabitation caractérisée par la tolérance et l'égalité sociale, dans le respect total du droit, mais sans une trop grande pression exercée par l'État. L'auteur insiste ainsi sur l'autonomie des citoyens et de leurs groupes. L'autonomie, par rapport à l'État, de la sphère privée et économique que représente la société, joue en effet un rôle particulièrement important. Aussi, ces droits de l'homme susmentionnés sont une reprise des droits naturels inaliénables qu'évoquait Spinoza (la liberté d'expression, la liberté de penser, la liberté religieuse, la propriété, la prise de décision hautement politique). Les droits de l'homme sont le produit de la modernité.

En effet, aucun maître ou souverain ne peut parvenir à extorquer sans dommages les droits fondamentaux. Car pour des droits qui relèvent de la raison, il apparaît impossible de les transférer à quiconque. Il serait absurde, parce que totalement impossible, que les gouvernants exigent que leur soit transféré le droit de faire produire à la raison autre chose. C'est pourquoi l'expression libre des croyances et des opinions reste fondamentale chez Spinoza. La présente déclaration est l'aboutissement d'une lutte débutée par Spinoza et bien d'autres. Car la déclaration universelle des droits de l'homme dit ceci :

Toute personne a le droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites³.

La société civile perçue sous l'angle d'une idée ou d'un projet, a connu une évolution temporelle et continue de se réinventer d'un espace géographique à un autre en fonction du contexte socio-politique, des enjeux économiques et de la dynamique relationnelle entre les acteurs sociaux et les politiques. Elle est souvent caractérisée d'ambiguë au regard de sa connotation qui s'adapte aux faits sociaux d'une période précise. Au cours de la modernité, la société civile faisait l'objet de réflexion portée par les théoriciens du contrat social.

Ainsi, elle était opposée à l'État de nature, pour signifier toute société politiquement organisée. En Occident l'évolution de la société civile s'est associée à des

³ Cf. Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 18.

faits historiques tels que la révolution industrielle, le développement de la bourgeoisie, des villes et en l'occurrence la séparation de la vie politique de la vie civile. Pour certains, la société civile est un creuset dans lequel l'ensemble des institutions (famille, entreprise, association...) où les individus poursuivent des intérêts communs sans interférence de l'État (F. Rangeon, 1986, p. 11). Pour d'autres, la société civile n'est pas en marge du corps étatique tant dans son champ de compétence que dans la définition de ses objectifs mais plutôt le lieu où le privé et le public s'interpénètrent. (J. Freund, 1965, p. 299).

La société civile participe du refus de plus en plus fortement exprimé de tout ce qui, dans l'organisation et le fonctionnement de la vie publique, peut entraver la réalisation des aspirations légitimes des individus. Elle est pour l'affirmation pleine et entière de l'autonomie des citoyens.

Le développement et la consolidation de la société civile sont en rapport avec le processus de construction de la démocratie dans les sociétés modernes. La démocratie ne dépend pas seulement de formes, lois et procédures mais elle reçoit sa substance et son dynamisme dans les mouvements sociaux et des aspirations des citoyens qui agissent comme forces politiques. Car

la puissance du nombre, on a coutume de l'appeler pouvoir public, et celui-là possède absolument ce pouvoir, qui, par la volonté générale, a le soin de la chose publique, c'est-à-dire le soin d'établir, d'interpréter, et abroger les lois, de défendre les villes, de décider de la guerre et de la paix, etc. si ce soin appartient à une assemblée composée de toute la masse, le pouvoir public est appelé démocratie. (B. Spinoza, 1966, p. 21).

La société civile est donc cette volonté des citoyens de reconquérir la société sur l'État. Elle le fait en multipliant et élargissant sans cesse leurs espaces d'autonomie, d'initiative et de responsabilité. « La société civile se dote de moyens institutionnels, légaux et juridiques susceptibles de constituer pour eux, un rempart inexpugnable de la terreur et la dictature », (B. Spinoza, 1966, pp. 106-107).

La société civile est une entité qui joue un rôle d'intermédiation entre l'État et le citoyen. C'est en effet à travers les multiples composantes de la société civile - syndicats, associations professionnelles, ligues des droits de l'homme, ONG de développement, organisations féminines, pour ne citer que celles-ci qu'un changement s'est opéré au niveau de la gestion politique et économique de la plupart des pays de la

sous-région. Il s'agit ici de la socialisation démocratique et participative des citoyens. On peut également la décrire comme étant l'exigence d'une excellence en matière de culture politique. On entend par là une augmentation de l'intérêt général pour la politique, c'est-à-dire, une augmentation de la motivation et de la capacité à participer à l'événement politique. Par ailleurs, dans ce contexte, la société civile est considérée, comme déjà chez Tocqueville, comme une école de la démocratie. Cette dernière servirait, parallèlement au renforcement de la démocratie, à recruter de manière ciblée des élites démocratiques destinées aux instances de décision étatiques. Comme exemple pour la fonction de participation, on peut citer celle, directe, de représentants du secteur civil à la formulation de projets de loi et autres réglementations ou décisions. La société civile est cette actrice autonome qui joue un rôle d'intermédiaire entre la société et l'État mais sans se substituer à lui, notamment dans les secteurs exigeant une gestion plus souple, plus autonome et plus personnalisée.

1.3. La société civile, une actrice de la gouvernance rationnelle de la chose publique

La bonne gouvernance est un souci d'efficacité, de transparence et de responsabilité citoyenne qui doit être le principal moteur des actions de l'État, de ses hommes et de ses institutions, mais aussi de celles des associations et représentants de la société civile. La gouvernance est un concept éminemment institutionnel dans le sens où ce sont les acteurs dominants de l'arène politique, les Institutions Financières Internationales, qui ont placé ce thème sur l'agenda politique il y a une dizaine d'années. Ce concept est apparu tout d'abord dans les discours des institutions. Progressivement, il a été traduit dans leurs stratégies, leurs programmes, leurs plans d'action, leurs indicateurs, leurs modes d'évaluation...

Cependant, au XVII^{ème} siècle déjà, l'idée de bonne gouvernance s'exprimait sous la plume de certains philosophes. Spinoza se souciait de la gestion qualitative, donc rationnelle de la Cité en préconisant une gestion pour le mieux de la chose publique. « Autre chose est de commander en vertu de son droit et d'avoir la charge des affaires publiques, autre chose est de commander le mieux possible et de gouverner le mieux possible la chose publique ». (B. Spinoza, 1966, p. 37). Il suit clairement de ce qui

précède, qu'en déclinant les manières de gouverner, notre philosophe montre sa préférence pour la bonne gouvernance.

Aujourd'hui, l'exigence de bonne gouvernance est d'ordre global et pas seulement national ; la démocratie, la citoyenneté ne se développent nulle part en vase clos, mais en interaction avec les évolutions mondiales, voire en coopération internationale entre acteurs nationaux et transnationaux. De plus, l'ouverture des frontières économiques et médiatiques, les regroupements régionaux, le développement des institutions mondiales dans pratiquement tous les domaines importants. Bref, la globalisation dans toutes les significations érode peu à peu la souveraineté des États nationaux et soumettent leurs gouvernements à une obligation de compétitivité, voire de viabilité globale des entités politiques. C'est pourquoi, aujourd'hui « le concept de société civile est souvent utilisé dans le cadre de la démocratie, et ces dernières années surtout, il est de plus en plus lié à la bonne gouvernance ». (N. Cevetek et Friedel Daiber, 2009, p. 19).

2. POUR UNE ÉMERGENCE DÉMOCRATIQUE DE L'AFRIQUE À PARTIR DE SPINOZA

Spinoza exige la participation des citoyens à la gestion de la vie politique en la posant comme un principe incontournable de la défense et la promotion des droits individuels, par conséquent de la démocratie. En effet, pour le philosophe juif, « remettre à quelqu'un sans réserve la chose publique et garder la liberté c'est tout à fait impossible ». (B. Spinoza, 1966, p. 68).

2.1. La bonne gouvernance, une exigence de la démocratie

La société civile a une fonction importante dans la démocratisation, surtout au niveau local. « Dans les jeunes démocraties, cette fonction reste souvent tributaire de l'évolution de la démocratie au niveau national où les initiatives de citoyens constituent également un exemple concret ». ». (N. Cevetek et Friedel Daiber, 2009, p. 11).

Dans ce contexte, des séances d'information sont souvent organisées, pour informer l'opinion publique sur un sujet particulier. Elles contribuent ainsi au processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques. D'autres groupements (locaux), qui organisent par exemple une séance de discussion hebdomadaire ou mensuelle,

appartenant à la société civile, produisent également un travail actif au service de ce processus de formation de l'opinion et de la volonté publiques.

En Afrique l'histoire de la société civile intègre le débat politique et scientifique avec l'avènement du processus de démocratisation. En effet, la société civile a vu le jour dans le cadre des processus de transition socio-politique historiques à savoir le passage du parti unique à la démocratie pluraliste. L'idée de la société civile politique en Afrique voit le jour dans un contexte sociopolitique fragile puisque sa mission était de consolider le processus démocratique enclenché dans certains pays. D'un espace géographique à un autre, elle jouera des rôles différents.

Au Bénin, elle a été initiatrice de la conférence nationale des forces vives de 1990 qui a favorisé l'avènement du multipartisme et marque la transition entre la dictature politique et la démocratie. Au Bénin, la conférence nationale des forces vives a permis de « créer un espace libéralisé de la parole afin que soient définis les grands principes cadres de l'État garant des droits de l'homme ». (T. V. Togonou, 2016, p. 71).

Dans d'autres espaces géographiques comme le Sénégal et au Burkina-Faso, les sociétés civiles se sont interposés à des coups d'États constitutionnels à travers un nouvel activisme de mouvements citoyens tels que « *Y EN A MARRE, BALAI CITOYEN* ». Ces mouvements de jeunes citoyens ont été catalyseurs d'un nouvel élan démocratique et ont désacralisé le débat politique longtemps pris en otage par des élites, et les entrepreneurs politiques.

Dans beaucoup de pays de l'Afrique de l'ouest, la société civile a été à la tête des revendications populaires. Elle a participé à la bonne marche des élections, à la résolution des conflits et à l'instauration d'une nouvelle culture dans la prise de décisions déterminant le développement socio-économique (discussions des États avec l'Union Européenne sur la convention de Lomé, les accords de l'OMC, participation aux grandes assemblées telles que la Conférence Afrique-France, Conférence de l'ONUDI, etc.)

La société civile devient, par ailleurs, un complément important à la simple représentation d'intérêts des citoyens au Parlement. En effet, au niveau de cette instance, les desideratas des citoyens ne peuvent pas être toujours pris en compte. Cette pensée s'inscrit dans l'idée fondamentale du pluralisme politique, un des éléments-clés

d'une démocratie. Au sein d'un pluralisme politique, on prend comme point de départ les différents intérêts et idéologies politiques qui existent au sein de la société. Ce pluralisme n'est pas appréhendé comme étant un phénomène négatif comme dans un système autoritaire, par exemple.

L'articulation, la représentation et la réalisation de ces intérêts est légitime, et même expressément souhaitée, même s'il ne s'agit que de garantir la liberté d'expression des minorités, au moins. Cette dernière pourrait, en effet, être considérablement réduite, à cause des systèmes de décision par voix majoritaire, si l'équilibre n'était pas rétabli par l'existence de ce pluralisme d'intérêts. L'articulation et la représentation des intérêts s'effectuent à travers les partis politiques et leurs domaines principaux. Mais il y a aussi, en plus, les organisations et clubs de la société civile, qui représentent des intérêts particuliers, face à l'État. La société civile devient ainsi ce «Moteur de la Démocratie» tant prisé, mais elle est aussi sa source d'énergie et son fondement même. Car une démocratie ne se maintient pas du fait qu'elle soit une machinerie d'institutions et de rituels politiques : Les êtres humains qui y vivent, doivent vivre la démocratie et pouvoir vivre aussi. Ils doivent participer et affirmer leurs intérêts. Cela s'effectue, en premier lieu, par un engagement dans des organisations de la société civile. Il est vrai que l'État est indispensable pour garantir les droits des citoyens ; mais il ne peut et ne doit d'ailleurs pas tout régir. Ainsi, plus de démocratie ne signifie pas « plus d'État », mais plus de répartition des tâches entre l'État, la société et ses citoyens.

C'est pourquoi, la société civile n'est pas la composition d'organisations suscitées directement par le pouvoir, par d'autres forces politiques. Elle ne fait donc pas allégeance. L'État par les moyens démocratiques notamment la liberté d'expression et le respect des droits de l'homme devrait favoriser le développement de la société civile et non que la société civile ne devienne un alibi mais une réalité tangible. L'idée de société civile ne doit pas être trustée par les gouvernements, en quête d'apparence et de conformité par rapport à des standards internationaux, aussi bien un discours démocratique par des régimes qui le sont peu ou pas du tout. On ne peut raisonner en termes de société civile, sans pour autant évoquer la question de conflictualité et de lutte pour le pouvoir. La société civile organisée,

constitue un moyen fondamental pour toute catégorie sociale de défense de ses droits et d'acquisition d'un certain pouvoir.

La société civile ne peut être perçue uniquement à travers le nombre d'associations légales, un certains nombres d'entre elles sont amarrées aux partis politiques, ou à des ONG internationales, qui ne reflètent pas nécessairement la dynamique ni l'identité de la société. La société civile joue un rôle important dans la négociation des intérêts de diverses catégories sociales, qui, naturellement lutte pour assurer leurs intérêts et disposer d'une portion de pouvoir. La culture démocratique inclut aussi bien la responsabilité de l'État que celle de la société civile même et conduit à instaurer un débat concernant la légitimité de la société civile et sa transparence. Le développement de la société civile passe par le développement de toutes les composantes de la société. On ne peut s'imaginer une participation des employés à la vie de l'entreprise, sans une ouverture de l'État à un dialogue ouvert avec les citoyens, sans une ouverture de la scène politique aux nouvelles tendances, et sans une vraie et réelle articulation avec les autres composantes de la société civile. C'est pourquoi, pour une bonne gouvernance aujourd'hui, les cadres juridiques doivent être appliqués de façon impartiale, en particulier les lois relatives aux droits de l'homme. Tous les citoyens doivent participer aux prises de décision, directement ou par l'intermédiaire d'institutions légitimes qui représentent leurs intérêts. Cette participation doit être fondée sur la liberté :

Il faut mener les hommes de telle façon qu'ils ne croient pas être menés, mais vivre selon leur libre décret et conformément à leur complexion propre, il faut donc les tenir par le seul amour de la liberté, le désir d'accroître leur fortune et l'espoir de s'élever aux honneurs. (B. Spinoza, 1966, p. 109).

Elle est source d'innovation sociale et contribue fortement à la transformation de la société. Son utilité sociale ne fait aucun doute : elle dispose des outils du vivre ensemble, a pris conscience de la nécessité de peser sur l'avenir de la société et de trouver de nouvelles formes d'action collective. Cependant, on observe un manque de visibilité et de lisibilité des associations, au sein de la société civile dans l'espace public. On assiste également à la naissance d'un citoyen actif, mais peu désireux de rejoindre des institutions.

Il est évident que le concept de l'État démocratique est cet État dans lequel « nul ne transfère son droit naturel à un autre de telle sorte qu'il n'ait plus ensuite à être consulté,

il le transfère à la majorité de la société dont lui-même fait partie ; et dans ces conditions tous demeurent égaux », (B. Spinoza, 1965, p. 268), en tant que pouvoir du peuple pour le peuple et par le peuple, ne se limite ni aux élections libres, permettant de définir une majorité, ni au règne sans partage de cette majorité. La fin du pouvoir démocratique est la promotion des droits des citoyens, l'État se donne les moyens assurés de s'organiser en toute autonomie et de se maintenir comme instance autonome et souveraine. La société civile participe grandement à cette autonomisation de la puissance de la Cité en étant maître d'elle-même, la Cité peut mieux s'organiser et se rendre dynamique à la production de principes éthiques pour le bien des citoyens.

Puis donc que la meilleure règle de vie pour se conserver soi-même autant qu'il se peut, est celle qui est instituée suivant les prescriptions de la raison, il en résulte que tout le meilleur que fait soit un homme, soit une Cité, est ce qu'il fait en tant qu'il est le plus complètement son propre maître. (B. Spinoza, 1966, p. 37).

La démocratie, comme projet sans cesse à construire, implique la liberté d'opinion, le respect des droits des minorités, la confrontation pacifique des intérêts et donc la liberté d'organisation et l'État de droit, la responsabilité des gouvernants, etc. Cela suppose pouvoirs et contre-pouvoirs et donc un espace libre, celui de la société civile forte, indépendante du pouvoir de l'État, de celui de l'économie (de l'argent), de la tradition (clans, etc.). L'édification de cette société civile est donc au cœur de tout processus de démocratisation. Et certaines formes de coopération et de solidarité internationale y contribuent.

2.2. La Société civile comme facteur de bonne gouvernance

Pour mener à bien leur mission, les associations ont besoin d'une certaine indépendance vis-à-vis des différents acteurs politiques, qu'ils soient au pouvoir ou dans l'opposition. Elles doivent aussi travailler dans la clarté et veiller à la transparence, surtout en matière de financement. Et si la société civile veut jouer un rôle plus important dans la gestion des affaires publiques, aux niveaux national et international, elle doit être un modèle de rigueur et de probité.

La société civile se caractérise fondamentalement par son attitude collective de refus de subordination de la part des organisations ayant une action sociale (syndicats, organisations charitables) aux partis politiques. Cette attitude ne constitue pas un refus d'engagement politique individuel. Les organisations de la société civile ne s'identifient

pas à un parti ou une idéologie politique, pour assurer plus de légitimité dans leur prise de position afin de veiller à la prise en compte des revendications sociales.

Lorsque les acteurs de la société civile sont soumis aux conditionnalités des acteurs politiques, ils perdent leur représentativité et peuvent être ainsi déséquilibrés, basculés du côté de l'État et détruire la condition d'existence de la société civile voire de la démocratie. La confusion entre société politique et société civile jette les jalons d'un totalitarisme dans la mesure où, dans ces pays les partis de l'opposition sont réduits au silence du fait de la répression qu'ils subissent de la part de la puissance étatique. Dans un régime où les organisations de la société civile ne gardent pas leur indépendance vis à vis de la classe politique, le champ d'action des tenants du pouvoir s'agrandit et surgissent avec lui les prémisses d'une toute puissance étatique. La société civile cesse d'être dans ce cas un contre pouvoir. En perdant son indépendance, la société civile se fragilise et fragilise la démocratie quand ses observations ne sont plus liées à l'intérêt général des citoyens mais plutôt à une coloration politique.

Les fonctions de l'État, pour ce qui est de la bonne gouvernance, sont multiples. L'État est la pierre angulaire du contrat qui définit la citoyenneté ; il est l'autorité mandatée pour mener à bien les fonctions de contrôle et pour exercer la force. Il est responsable des services publics et de la mise en place d'un environnement propice au développement humain durable.

Tout cela signifie que l'État est chargé d'établir, de préserver des cadres juridiques et réglementaires stables, efficaces et équitables pour garantir l'accomplissement de l'activité publique et privée. Cela revient pour l'État d'abord à assurer la stabilité, l'équité de l'activité politique, puis à jouer un rôle d'intermédiaire et d'arbitre lors des conflits d'intérêts. Cela signifie enfin qu'il doit garantir la bonne marche du service public et en rendre compte.

L'État constitue une force importante pour promouvoir la bonne gouvernance, mais il n'est pas la seule force. Garantir et préserver la paix, la stabilité et la bonne gouvernance dépend en partie des possibilités offertes par l'économie et la création qui génèrent des revenus suffisants pour améliorer le niveau de vie des citoyens. Mais qu'est-ce que la gouvernance ? Le programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) définit la gouvernance « comme l'exercice de l'autorité

politique, économique et administrative dans le cadre de la gestion des affaires d'un pays à tous les niveaux ». (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 9).

La gouvernance comprend les mécanismes, les processus, les relations et les institutions complexes, au moyen desquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits et assument leurs obligations et auxquels ils s'adressent pour régler leurs différends. Elle mobilise trois acteurs fondamentaux : l'État, la société civile et le secteur productif :

Ces trois composantes sont essentielles pour un développement humain durable. L'État crée un environnement politique et juridique favorable. Le secteur privé produit des emplois et des revenus. Enfin, la société civile facilite l'interaction politique et sociale, incitant les groupes à participer aux activités économiques, sociales et politiques. (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 9).

C'est l'interaction qui est constructrice et génératrice de bonne gouvernance. Chaque fois que l'évolution est positive, chaque fois que la condition de l'homme s'améliore, la bonne gouvernance en est l'explication.

De nos jours, la démocratie et la bonne gouvernance sont les deux principaux critères d'évaluation et de comparaison de la crédibilité des États et de la qualité des gouvernements. Les processus de construction de la démocratie et de la mise à niveau de la gouvernance sont étroitement liés. Plus la démocratie s'approfondit, plus l'exigence de bonne gouvernance ne devient incontournable. Mieux cette exigence est satisfaite mieux, s'impose le perfectionnement toujours plus poussé des institutions et des pratiques démocratiques : « une gouvernance durablement défailante peut mettre en péril tout acquis et tout progrès démocratique ». (A. Sédjari, 2003, p. 37).

La gouvernance n'est pas la gouvernance d'un chef d'État mais une gouvernance de l'être collectif, en un mouvement de tous ceux qui sont impliqués dans le processus de décision et de conduite de l'action publique. Loin d'être un simple terme de plus ou une mode éphémère, « le concept de gouvernance trouve les fondements de son émergence au cœur des mutations cruciales de la pensée et de la pratique universelle en matière de gouvernement ». (A. Sédjari, 2003, p. 37).

Il ne suffit pas d'exiger une bonne gouvernance, il faut aussi une assise fiable. Il ne suffit pas que la démocratie soit instituée, il faut encore qu'elle soit effectivement et pleinement vécue par son acteur principal présumé : le peuple. Cela suppose que celui-ci

jouisse pleinement des libertés fondamentales et assume les droits et les obligations de citoyenneté qui sont à la base de la démocratie et en constituent l'âme. Selon Dominique Schnapper, (1994, p. 268), « C'est au nom des droits du citoyen souverain et de la valeur de l'égalité de tous que l'État prend les mesures destinées à assurer de la manière que l'opinion juge équitable la répartition des ressources ainsi que la survie des plus démunis ».

La gouvernance en tant que processus interactif, implique diverses formes de partenariat. Car la gouvernance s'applique au domaine des grandes organisations et aussi à celui des territoires et à des espaces du politique qui intéresse la population. Il est question de la manière de gouverner, de la bonne pratique pour conduire les affaires collectives impliquant une certaine participation responsable des acteurs ou populations concernées. Des acteurs de toute nature réclament d'être associés au processus de décision et sont en mesure de proposer des solutions aux problèmes collectifs. La gouvernance met l'accent sur le déplacement des responsabilités qui s'opère entre l'État, la société civile et le marché. Aucun acteur ne dispose des connaissances et des moyens nécessaires pour résoudre seul les problèmes qui se posent. La gouvernance implique la participation, la négociation, la coordination et le partenariat. Elle constitue la toile de fond des partenariats.

L'État comprend les institutions politiques et celles du secteur public. Le secteur privé comprend les entreprises privées et le secteur non structuré sur le marché. La société civile comprend les individus et les groupes qui agissent de manière concertée sur le plan social, politique et économique, administrés par des règles et des lois formelles et/ou informelles.

L'émergence de la société comme acteur public performant et crédible et comme partenaire de l'État, structure et renforce l'exigence de bonne gouvernance, en la spécifiant par secteur d'activité et en l'adaptant aux rapides évolutions, tout en diversifiant et en outillant les acteurs du contrôle de performance des gouvernants. Les décideurs au niveau du gouvernement, du secteur privé et des organisations de la société civile doivent des comptes au public, ainsi qu'aux parties prenantes institutionnelles. La bonne gouvernance « joue un rôle d'intermédiaire entre les intérêts différents afin d'aboutir à un large consensus sur ce qui sert le mieux les intérêts du groupe et, le cas échéant, sur la politique et les procédures ». (Y. I. Aboubakar, 2007, p. 11).

C'est pourquoi, il est du rôle de la société civile d'intervenir dans les domaines vitaux comme la promotion des droits humains, la réhabilitation citoyenne de la femme, la protection de l'environnement, l'observation des opérations électorales, les réformes éducatives, fiscales ou autres, la normalisation et la régulation de la qualité des produits et des services publics et privés. Car « dans l'État de droit et de bonne gouvernance, les gouvernants et l'État lui-même cessent d'être au-dessus des lois, y compris pénales ». (A. Sédjari, 2003, p. 47).

La bonne gouvernance est l'un des piliers de la stabilité politique. « Il ne peut jamais y avoir ni progrès, ni paix, ni stabilité politique dans un État qui ignore ou méprise les règles de la bonne gouvernance ». (P. Ngoma-Binda, 2002, p. 2019). La gouvernance est la manière avec laquelle une société donnée organise et régule le pouvoir dans ses structures fondamentales dans l'intention d'assurer de façon harmonieuse et efficace le bien public, la paix et le bonheur de chacun des citoyens ; la bonne gouvernance a pour nom authentique la "gouvernance démocratique". Il y a deux formes de gouvernance : l'une est dite bonne, efficace, appropriée ; l'autre mauvaise, inefficace, inappropriée. Une mauvaise gouvernance détruit la paix et entraîne l'instabilité des institutions politiques ; une bonne gouvernance garantit le contraire : la stabilité, l'harmonie sociale, le progrès de la société. La bonne gouvernance est l'un des éléments fondamentaux de la stabilité d'un État. Une manifestation de bonne gouvernance est l'utilisation rationnelle des ressources humaines. Elle est facteur de paix sociale, de stabilité politique et de progrès économique.

Conclusion

La crédibilité de la société civile et de réside d'État ans la responsabilité, dans le sérieux et dans la reconnaissance, le respect de chacun comme tel. Leur légitimité aussi. De même la réussite de l'un dépend de celle de l'autre, de ses apports et de ses soutiens. Les organisations de la société civile adoptent une approche très critique vis-à-vis des profils de gouvernance mis en place par les gouvernants. Elles dénoncent toutes les formes de mal gouvernance Aussi, l'émergence d'une bonne gouvernance dans un quelconque État demande l'implication d'une société civile libre et responsable.

Cependant, les OSC, qui agissent également en tant qu'acteurs rationnels en œuvrant pour leurs survies organisationnelles, ont su se réapproprier les discours institutionnels sur la gouvernance. Si elles étaient très sceptiques lors de l'émergence de

ce concept sur l'agenda politique international, elles en ont recours aujourd'hui afin de légitimer et de renforcer leur position d'acteurs incontournables des politiques de développement. Cette constatation reflète toute l'ambiguïté d'un terme, qui, s'il est couramment utilisé et accepté dans les discours des différents acteurs, est difficilement transposable dans la pratique de manière consensuelle. Une société civile forte repose sur une citoyenneté responsable.

Références bibliographiques

ABOUBAKAR Yenikoye Ismaël, 2007, *Comment analyser la gouvernance : Définir les indicateurs de bonne gouvernance*, Niamey, L'Harmattan.

AKAKPO Rose-Ablavi, 2009, « bonne gouvernance en Afrique : les ONG veillent au grain », *Revue internationale d'analyses stratégiques et de réflexions économiques* de Mars/Avril, p. 42.

CEVETEK Nina et DAIBER Friedel, 2009, *Qu'est-ce que la société civile*, Antananarivo, KMF-CNOE, en partenariat avec la Friedrich-Ebert-Stiftung (FES), Trad. Rabary-Andriamanday Voahanitriniaina.

BEAUCHAMP Claude (Dir.), 1997, *Démocratie, culture et développement en Afrique noire*, Paris, L'harmattan.

CHÂTAIGNER Jean Marc et MAGRO Hervé (Dir.), 2007, *États et sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*, Paris, Karthala.

FREUND Julien, 1965, *L'essence du politique*, Paris, Sirey.

GUEYE Sékou Pathé, 2003, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Dakar, NEAS.

HEGEL Wilhelm Gootfried, 1940, *Les principes de la philosophie du droit*, Paris, Trad. André Kaan.

HOBBS Thomas, 1999, *Léviathan*, Paris, Dalloz, Trad. François Tricaud

LE PORS Anicet, 2002, *La citoyenneté*, Paris, PUF, « Que sais-je ? ».

LOCKE John, 1992, *Traité du gouvernement civil*, Paris, Flammarion, Trad. David Mazel.

MARTINIELLO Marcel, 2000, *La citoyenneté à l'aube du 21^e s : Questions et enjeux majeurs*, Liège, Université de Liège.

MONTESQUIEU Charles, 1979, *De l'esprit des lois*, Tome 2, Paris Flammarion.

MVE Bekale Marc, 2005, *Démocratie et mutations culturelles en Afrique noire*, Paris, L'harmattan.

NGOMA-BINDA Phumbu, 2001, *Une démocratie libérale communautaire pour la R. D. Congo et l'Afrique*, Paris, L'harmattan.

PLANCHE Jeanne, 2007, *Société Civile*, Paris, Charles Léopold Mayer.

POKAM Hilaire de Prince, 2012, *Communauté internationale et gouvernance démocratique en Afrique*, Paris, L'Harmattan.

RANGEON François, 1986, « Société civile : histoire d'un mot », *La société civile*, Centre universitaire de recherches sur l'action publique et le politique, PUF, pp. 9-32.

ROUSSEAU Jean-Jacques, 1982, *Du contrat social*, Paris, GF Flammarion.

SCHNAPPER Dominique, 2003, *La communauté des citoyens. Sur l'idée moderne de nation*, Paris, Gallimard.

SEDJARI Ali, 2003, *Gouvernance et conduite de l'action publique au 21^{ème} siècle*, Paris, L'Harmattan.

SPINOZA Baruch, 1965, *Traité théologico-politique*, Paris, Flammarion, Trad. Charles Appuhn.

SPINOZA Baruch, 1966, *Traité politique*, Paris, Flammarion, Trad. Charles Appuhn.

TOGONOU Tiano Valère, 2016, « La protection des droits de l'homme lors des processus électoraux en Afrique noire francophone: cas du Bénin », *Mémoire de Master 2 « Histoire, droit, droits de l'homme »* Université Pierre-Mendes, France- Grenoble.

VIALAJUS Martin, 2009, *La société civile mondiale à l'épreuve du réel*, Paris, Charles Léopold Mayer.